La Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique

Objet : message aux associations sportives du 2nd degré affiliées à l'Ugsel et aux établissements adhérents du 1er degré

Madame, Monsieur,

Suite à la renégociation avec la Mutuelle Saint Christophe de notre contrat d'assurance responsabilité civile, individuelle accident et assistance, applicable à partir du 1er octobre 2018, nous vous rappelons les principaux éléments ci-après.
Le code du sport fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et des pratiquants. Il dispose en outre qu'elles sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt à souscrire des garanties couvrant leurs dommages corporels, dans le cadre d'une garantie communément appelé « individuelle accident ».

1 - Par cet avenant, **l'Ugsel nationale prend en charge la totalité du coût de la garantie de base** responsabilité civile, individuelle accident et assistance pour tous les adhérents et licenciés de la fédération. Ainsi, pendant leur participation aux activités garanties par le présent contrat et organisées par l'Ugsel sont assurés :

- les élèves adhérents
- les licenciés UGSEL
- les préposés non-salariés et bénévoles
- les dirigeants

2 - Afin de se mettre en conformité avec l'obligation d'information, **chaque association sportive est tenue chaque année de distribuer la notice d'information (cf. PJ1) et de faire remplir et signer aux parents ou représentants légaux des élèves licenciés inscrits le bulletin d'adhésion (cf. PJ2).**

3 - Dans celui-ci, les parents ou représentants légaux devront :

- soit adhérer à la garantie collective de base Individuelle accident incluse dans le prix de la cotisation,
- soit ne pas adhérer,
- soit souscrire une garantie complémentaire individuelle Accident plus.

Dans tous les cas, ils reconnaissent avoir été informés.

Légalement, le bulletin d'adhésion dument rempli et signé fait preuve de cette information et de cette proposition.

Bien cordialement,

Cédric GUILLEMAN
Secrétaire Général de l'Ugsel

ÉDUQUER… TOUT UN SPORT !

UGSEL - Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique
277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél.: 01.44.41.48.50 – c-goffeny@ugsel.org - www.ugsel.org